

Actes du mois de Muharram

<"xml encoding="UTF-8?>

Actes du mois de Muharram

« Tout croyant dont les yeux versent des larmes sur la mort d'Al-Hussein Ibn Ali (Psl) et ses compagnons, de telle sorte que les larmes coulent sur ses joues, Allah le recevra dans les lieux élevés du Paradis »

L'Imam Ali as-Sajad (Psl)

La veille du 1er Moharram

a- 100 gémissements de prière: Réciter dans chaque gémissement la Sourate Prologue (la Fâtiha) et la sourate le Culte Pur (alTawhîd)

b- Une prière de deux gémissements : Réciter dans la 1ère gémissement, la sourate Prologue (al-Hamd) et la sourate Les Troupeaux (al-An'âm, chapt. 6), et dans la seconde la sourate Yâ-Sîn (chapt. 36)

c- Une prière de deux gémissements : réciter dans chaque gémissement la sourate Prologue (al-Hamd) et 11 fois le Culte Pur (alTawhîd)

Le Prophète (Psl) dit :

" Quiconque accomplit cette Prière la veille du 1er Moharram et jeûne le lendemain, qui est le premier jour de l'année, aura accompli une bonne action tout au long de l'année. Et s'il venait à mourir entre-temps (avant la fin de l'année), il ira au Paradis "

Le jour du 1er Moharram

a- Jeûner ce jour.

Selon l'Imam al-Redhâ (Psl):

" Quiconque jeûne pendant ce jour, Allah exaucera son Du'â' (prière de demande), comme Il a exaucé le du'â' du Prophète Zakariyyâ (Zacharie) "

b- Accomplir, comme le faisait le Prophète (Psl) ce jour, deux gémissements de prière recommandée. Après avoir fini, il levait les bras [vers le ciel] et invoquait Dieu 3 fois de cette invocation:

Mon Dieu, Tu es le Dieu Eternel et voici une nouvelle année,

alors je Te demande, pour cette [année], la protection contre le démon, la force contre cette âme instigatrice du mal, et de me faire faire ce qui me rapproche de Toi,

ô Très-Généreux, ô Plein de Majesté et de Noblesse,

ô Pilier de celui qui n'a pas de pilier, ô Provision de celui qui n'a pas de provision, ô Protection de celui qui n'a pas de protection,

ô Secours de celui qui n'a pas de secours, ô Appui de celui qui n'a pas d'appui, ô Trésor de celui qui n'a pas de trésor,

ô Bienfait, ô Espoir grandiose, ô Puissance des faibles, ô Sauveteur des noyés, ô Sauveur des perdus, ô Donateur, ô Bienfaisant, ô Celui qui dispenses les faveurs, ô Bienfaiteur!

C'est devant/pour Toi que se sont prosternés les ténèbres de la nuit, la lumière du jour, la clarté de la lune, les rayons du soleil, le vacarme de l'eau, le bruissement des arbres, ô Dieu, point d'associé à Toi.

Mon Dieu, rends-nous meilleurs que ce qu'ils pensent, pardonne-nous ce qu'ils ne savent pas, ne nous en veux pas pour ce qu'ils disent.

Dieu me suffit, point de divinité autre que Lui, je compte sur Lui, et IL est le Seigneur du Trône grandiose.

Nous avons cru en Lui, tout vient de notre Seigneur, et ne se le rappellent que ceux qui sont

doués de raison.

Notre Seigneur, n'égare pas nos coeurs après nous avoir guidés, et accorde-nous une
Miséricorde de Ta Part, car Tu es le Donateur en permanence.

Le 3 moharram

C'est le jour où le Prophète Yousof (Josef) fut délivré de la prison. Quiconque fait le jeûne
ce jour, Allah aplanira ses difficultés et le délivrera de ses afflictions.

Le 9ème jour de Moharram

Il est rapporté de [l'Imam] as-Sadeq (Psl) :

" Le 9ème jour fut le jour où al-Hussein (psl) et ses compagnons furent assiégés à Karbala.

Les chevaux des habitants de Sham s'étaient rassemblés contre lui et l'avaient forcé à
s'arrêter. Ibn Marjanah et Omar Ibn Saa'd se réjouissaient du grand nombre des chevaux et
trouvèrent faibles [l'Imam] al-Hussein (Psl) et ses compagnons.

Ils étaient persuadés qu'aucune aide n'arriverait à al-Hussein et que les habitants d'Iraq ne le
soutiendraient pas "

Il ajouta: " Par mon Père, l'opprimé, l'étranger ! "

La 10ème nuit de Moharram

Quiconque veille cette nuit en accomplissant les actes d'adoration appropriés, aura la
récompense spirituelle décernée pour l'adoration de tous les Anges, ou de 70 ans d'adoration.

De nombreux actes de piété sont recommandés pendant cette nuit, dont notamment :

- o 100 gémissements de prière : réciter dans chacune d'elles la sourate Prologue (al-Hamd),
et trois fois la sourate le Culte Pur (alTawhîd). A la fin de la prière, dire 70 fois :

" Gloire à Allah et Louanges à Allah, il n'y a de Dieu qu'Allah, Allah est le plus Grand, et il n'y de force ni de puissance en dehors d'Allah, le Très-Haut et l'Inaccessible " .

o Quatre gémissements de prière, à accomplir vers la fin de la nuit :

Réciter, après la sourate Prologue (al-Hamd), dans chaque gémissement, dix fois le verset du Trône , la sourate le Culte Pur (alTawhîd), la sourate l'Aube Naissante (al-Falaq) et la sourate les Hommes (al-Nâs). Et à la fin de la prière, réciter 100 fois la sourate le Culte Pur (alTawhîd)

o Quatre gémissements de prière, conforme à la Prière de l'Imam Ali (Psl):

Réciter dans chaque gémissement cinquante fois la sourate Prologue (al-Hamd) et la sourate le Culte Pur (alTawhîd). A la fin de la prière, invoquer autant que possible Allah, prier sur le Prophète et sa Famille, et maudire leurs ennemis .

o Il est rapporté à propos de la faveur d'animer cette nuit:

" Celui qui l'anime [en actes d'adorations] est comme s'il avait adoré Dieu de l'adoration de l'ensemble des Anges. Et la récompense pour celui qui agit durant cette nuit équivaut à [celle] de 70 ans" .

o En outre, quiconque a la chance de pouvoir passer cette nuit à Karbalâ' (près du mausolée de la tombe de l'Imam al-Hussein(Psl)), Allah le placera, le Jour de la Résurrection, parmi les compagnons martyrs de l'Imam al-Hussein.

La journée du 10 Moharram

C'est le jour du martyre de l'Imam al-Hussein (Psl). C'est un jour tragique et de deuil pour les Imams d'Ahl-ul-Bayt, pour leurs adeptes, et pour tout Musulman attaché au Noble Prophète (Psl) et aux membres élus de sa sainte Famille et à leurs traditions.

On doit suspendre toute activité commerciale ou professionnelle pendant cette journée, et se consacrer aux cérémonies commémoratives , à l'évocation de la tragédie de Karbalâ' où furent assassinés abjectement et tombés en martyrs l'Imam al-Hussein et 72 de ses proches

et compagnons, et à toutes sortes de manifestations de deuil et de douleur, comme si on venait de perdre un fils ou un proche parent chéri: porter des vêtements noirs ou arborer de signes de deuil, s'abstenir de rire.

Il est très recommandé d'invoquer la malédiction d'Allah sur les assassins de l'Imam al-Hussein ce jour-ci.

De même, il est très recommandé que les musulmans se présentent réciproquement des condoléances à cette occasion en se disant les uns aux autres:

" Qu'Allah augmente notre rétribution pour notre deuil de l'Imam al-Hussein (Psl), et qu'Il nous place, nous et vous, parmi ceux qui réclament la vengeance pour lui, sous l'égide de son descendant, l'Imam al-Mahdi (Psl) ".

o Abstinence: il est recommandé de s'abstenir de boire et de manger jusqu'à la fin de l'après-midi, sans toutefois, former l'intention d'accomplir le jeûne.

Rompre l'abstinence (vers la fin de l'après-midi) avec les aliments dont se contentent généralement les gens en deuil : lait, yaourt etc. S'abstenir de manger de repas exquis.

o Il vaut mieux s'abstenir de faire le jeûne le 9 et surtout le 10 moharram, comme nous le recommandent vivement les Imams d'Ahl-ul-Bayt (Psl), car les Omayyades accomplissaient le jeûne pendant ces deux jours, en bénédiction de l'assassinat de l'Imam al-Hussein, tout en attribuant faussement cette pratique, à une tradition du Noble Prophète.

Dans le même esprit d'aberration, les Omayyades, faisaient les provisions de l'année et emmagasinaient la nourriture le 10 moharram, ce qui est en réalité très détestable.

En effet selon l'Imam al-Redhâ (Psl) :

" Quiconque abandonne la recherche de la satisfaction de ses besoins, le Jour de 'Achourâ' (le 10 moharram), Allah, satisfera ses besoins dans la vie d'ici-bas et dans l'Au-delà, et quiconque le vit comme un jour de deuil, d'affliction et de pleurs, Allah fera pour lui le Jour de la Résurrection un jour de joie et de contentement ",

mais

" celui qui appelle ce jour, un jour de bénédiction, et y fait par conséquent des provisions pour ses besoins de l'année, Allah dépouillera ses provisions de toute bénédiction, et le placera le Jour du Jugement avec Yazîd, 'Obaidullâh Ibn Ziyâd et 'Omar Ibn Sa'd (les assassins du petit-fils du Prophète, l'Imam al-Hussein) ".

o Présenter de sincères condoléances, au Prophète (Psl), à l'Imam Ali (Psl), à Fâtimah al-Zahrâ' et à l'Imam al-Hassan (Psl), ainsi qu'à tous les Imams descendants de l'Imam al-Hussein (Psl), en faisant (en lisant) avec un coeur affligé la visite pieuse (ziyârah) appelée
Zyarat Wârith

o Réciter la sourate le Culte Pur 1000 fois durant ce jour, pour laquelle il y a beaucoup de faveurs. Il est rapporté que Dieu (Très-Elevé) regarde celui qui la récite d'un regard plein de
Miséricorde.

o Se vêtir de vêtements de deuil propres comme pour prendre condoléances.

o Il est bien d'évoquer à la fin de la journée, la situation des femmes de l'Imam al-Hussein, de ses filles et de ses enfants, quand ils furent emmenés captifs de Karbala, tristes, en pleurs, subissant des malheurs qui ne viendraient à l'esprit de personne et que la plume ne peut décrire..

Zyarat Achoura

(cliquer sur le titre pour y accéder)

Zyarat Wareth

(cliquer sur le titre pour y accéder)

Duaa' (invocation) d'Alqamah

A réciter après Zyarat Achoura, cliquer sur le titre pour y accéder

Le 25 Moharram

Jour anniversaire de la mort de l'Imam Zayn al-Abidîn, fils de l'Imam al-Hussein (Psl), en
. l'an 94 de l'hégire